



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

APPRENDRE À RÉDIGER LES CONTRATS COURANTS DU SPECTACLE VIVANT

Par Olivier Fauquembergue, administrateur du Tandem – scène nationale d’Arras Douai

Objectifs de la formation

Acquérir des connaissances en matière de contractualisation dans le spectacle vivant.
A l’issue de la formation, les stagiaires seront capables de relire et rédiger des contrats simples du spectacle vivant, sauront détecter (voire négocier) les points sensibles de ces contrats.

Profils concernés et pré-requis

Cette formation s’adresse aux personnes en charge de l’administration ou de la production dans le spectacle vivant, permanent ou intermittent. Elle peut également être suivie par toute personne en charge de la diffusion et/ou des contrats de vente.

Programme

Analyse des conditions de validité d’un contrat (cf. code civil) ainsi que des cas d’inexécution d’un contrat.

Étude de différents types de contrats du spectacle vivant :

- contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle et de coréalisation
- contrat de coproduction simple, société en participation
- convention de résidence
- conventions avec les collectivités territoriales
- conventions cadres et de partenariat

Informations pratiques

La formation se déroulera sur 2 jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h).

En fonction du nombre d’inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévisse à Lille, ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d’évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 12 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l’issue de la formation

Coût de la formation :

440 HT + 88€ (TVA 20%) = 528€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d’une entreprise du secteur spectacle vivant : informez votre employeur et prenez contact avec l’AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l’animation ou de l’économie sociale et solidaire : informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle : prenez contact avec l’AFDAS - www.afdas.com

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

Si vous travaillez en collectivité territoriale : prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Anne-Sophie MELLIN - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévisse, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 55 – APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR